

| |
|--------------|
| DÉPARTEMENT |
| LOIRE |
| CANTON |
| RIVE DE GIER |
| COMMUNE |
| RIVE DE GIER |

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| <p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 31</p> | <p>Séance du 25 janvier 2023 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p> |
| <p>Délibération : N° DEL_2023_013 OBJET : MOTION SUR LA REFORME DES RETRAITES - LE GOUVERNEMENT DOIT RENONCER</p> | <p>Date de convocation : 18 janvier 2023 Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA Étaient absents M. Didier DELDON, M. Jean-Marc DERDERIAN Ont donné pouvoir Marlène ESTEVEZ (pouvoir à Céline CLAUDE) Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leïla MECHTAR (pouvoir à Christophe TOTEL) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Séverine REYNAUD (pouvoir à Jean-Louis ROUSSET)</p> |
| | <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p> |

Les retraités jouent un rôle extrêmement positif dans la société et notre commune en est le témoin. Beaucoup de bénévoles de la vie associative, nombre de soutiens familiaux sont des retraités actifs, dont l'engagement social est considérable, irremplaçable. La retraite doit rester un bel âge de la vie, utile pour soi et les autres.

Les Ripageriens s'inquiètent vivement du projet gouvernemental et se mobilisent sur cet enjeu pour eux et pour la vie commune.

Le 10 janvier dernier, Madame la Première Ministre a en effet annoncé une nouvelle réforme des retraites portant l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, avec une augmentation de durée de cotisation.

Cette réforme, voulue par Emmanuel Macron, s'inscrit dans le mouvement engagé depuis plusieurs décennies d'attaques successives contre le droit à la retraite à 60 ans, en vigueur en 1981.

Cet acquis rendu possible par la forte solidarité entre générations, s'appuie sur des cotisations versées par les actifs au titre de l'assurance vieillesse, immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités. C'est le principe du système de retraite par répartition, mis en place en 1945, héritage du Conseil National de la Résistance.

Aujourd'hui, le gouvernement justifie sa réforme régressive par la nécessité de financement supplémentaire de ce système de retraite solidaire.

18 milliards d'euros d'ici 2030 seraient dégagés avec sa réforme. Or, de nombreuses études démontrent pourtant le contraire.

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) indique dans son dernier rapport qu'il n'y a aucun danger de défaillance financière. Le déficit s'établirait d'ici à 2032 entre 0,5 et 0,8 point de PIB. Jusqu'en 2070, la part consacrée dans ce PIB pour les retraites serait stable, de l'ordre de 14 %. De plus les réserves actuelles de notre système atteignent 8,3 % de notre richesse nationale.

L'argument financier du gouvernement ne tient donc pas la route.

Repousser l'âge légal de départ à la retraite n'a aucun sens si ce n'est de répondre à des intérêts purement financiers, dénués de bon sens et de logique.

Travailler plus longtemps, ce serait condamner les travailleurs les plus âgés au chômage ou aux minima sociaux et finalement à des pensions misérables. Ce serait aussi priver la jeunesse de rentrer facilement dans la vie professionnelle.

Cela engendrerait des coûts de milliards d'euros par an pour indemniser le chômage, les arrêts maladies, les accidents du travail et invalidités qui se multiplieraient mathématiquement.

D'autres solutions existent dès à présent afin de financer notre système de retraite, comme par exemple atteindre l'égalité salariale hommes-femmes ou comme celui d'en finir avec les exonérations de cotisations et l'évasion fiscale qui se chiffrent en plusieurs dizaines de milliards d'euros par an.

C'est pourquoi, le conseil municipal de Rive-de-Gier :

- s'oppose à cette réforme des retraites et demande au gouvernement d'ouvrir un dialogue avec les organisations représentatives du monde du travail pour étudier les conditions du retrait de cette réforme,
- affirme son soutien à la mobilisation populaire et aux manifestations organisées depuis le 19 janvier dernier et à la construction d'une réforme positive des retraites.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

S'abstenant : 6

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE